

Table des matières

I. GÉNÉRALITÉS - SECTEUR DE L'ASSURANCE

7 DÉCEMBRE 2015. – LOI sur le secteur des assurances (<i>Mémorial A n° 229, 9 décembre 2015</i>)	2
29 JUIN 1995. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL pris en application de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et relatif à l'exécution des dispositions en matière d'assurance: – de l'accord sur l'Espace Économique Européen; – de l'accord entre la Communauté économique européenne et la Confédération suisse concernant l'assurance directe autre que l'assurance sur la vie. (<i>Mémorial A n° 57, 14 juillet 1995</i>)	117
31 AOÛT 2000. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL modifié du 31 août 2000 portant exécution de l'article 26, paragraphe 3, de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et relatif aux fonds de pension soumis au contrôle prudentiel du Commissariat aux assurances (<i>Mémorial A n° 99, 29 septembre 2000; Rect. Mémorial A n° 100, 5 octobre 2000</i>)	118
7 DÉCEMBRE 1977. – LETTRE CIRCULAIRE 11/77 AUX ENTREPRISES D'ASSURANCES Classification des risques d'assurances.	125

II. CONTRAT D'ASSURANCE

A. Généralités

27 JUILLET 1997. – LOI sur le contrat d'assurance (<i>Mémorial A n° 65, 3 septembre 1997</i>)	128
8 AVRIL 2011. – LOI portant introduction d'un Code de la consommation (<i>Mémorial A n° 69, 12 avril 2011</i>)	151
19 MAI 2011. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL portant introduction d'une partie réglementaire au Code de la consommation. (<i>Mémorial A n° 105, 24 mai 2011</i>)	166

B. RC Auto

16 AVRIL 2003. – LOI relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs (<i>Mémorial A n° 62, 8 mai 2003</i>)	168
11 NOVEMBRE 2003. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL pris en exécution de la loi du 16 avril 2003 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs, tel qu'il a été modifié (version coordonnée du 21 décembre 2012) (<i>Mémorial A n° 166, 19 novembre 2003</i>)	175
11 NOVEMBRE 2003. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL relatif au fonctionnement du Fonds de garantie automobile, tel qu'il a été modifié (version coordonnée du 21 décembre 2012) (<i>Mémorial A n° 165, 19 novembre 2003</i>)	181

C. IARD - Autre

26 AVRIL 2016. – LETTRE CIRCULAIRE 16/6 DU COMMISSARIAT AUX ASSURANCES relative à la garantie financière d'achèvement.	187
--	-----

D. Assurance vie

26 NOVEMBRE 2014. – RÈGLEMENT (UE) N° 1286/2014 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL sur les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (<i>JO L 352, 9 décembre 2014; Rect. JO L 358, 13 décembre 2014</i>)	190
17 AVRIL 2018. – LOI portant mise en œuvre du règlement (UE) n° 1286/2014 du Parlement européen et du Conseil du 26 novembre 2014 sur les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance et portant modification de la loi modifiée du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (<i>Mémorial A n° 256, 19 avril 2018</i>)	202
COMMUNICATION DE LA COMMISSION Lignes directrices sur l'application du règlement (UE) n° 1286/2014 du Parlement européen et du Conseil sur les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (2017/C 218/02) (<i>JO n° C 218, 7 juillet 2017</i>)	204
14 JUILLET 2016. – RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2016/1904 DE LA COMMISSION complétant le règlement (UE) n° 1286/2014 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'intervention sur les produits (<i>JO L 295, 29 octobre 2016</i>).	206
8 MARS 2017. – RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2017/653 DE LA COMMISSION complétant le règlement (UE) n° 1286/2014 du Parlement européen et du Conseil sur les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (P.R.I.I.P.) par des normes techniques de réglementation concernant la présentation, le contenu, le réexamen et la révision des documents d'informations clés et les conditions à remplir pour répondre à l'obligation de fournir ces documents (<i>JO L 100, 12 avril 2017</i>)	211
24 MARS 2015. – LETTRE CIRCULAIRE 15/3 DU COMMISSARIAT AUX ASSURANCES relative aux règles d'investissements pour les produits d'assurance-vie liés à des fonds d'investissement	245
17 MARS 2015. – CHARTE DE QUALITÉ SUR L'ASSURANCE VIE	265
22 JUIN 2015. – LETTRE CIRCULAIRE 15/8 DU COMMISSARIAT AUX ASSURANCES relative à l'adoption de la Charte de Qualité sur l'assurance vie	269
9 MARS 2018. – LETTRE CIRCULAIRE 18/2 relative aux taux d'intérêt techniques maxima applicables aux nouveaux contrats d'assurance vie	269
2 NOVEMBRE 2017. – CIRCULAIRE DU DIRECTEUR DES CONTRIBUTIONS L.I.R. N° 111/I Dépenses spéciales: primes et cotisations d'assurances – L.I.R. art. 111 – Règlement grand-ducal modifié du 7 mars 1969	270
2 NOVEMBRE 2017. – CIRCULAIRE DU DIRECTEUR DES CONTRIBUTIONS L.I.R. N° 111BIS/ 1 Le régime de prévoyance-vieillesse (article 111bis L.I.R.)	284
2 NOVEMBRE 2017. – CIRCULAIRE DU DIRECTEUR DES CONTRIBUTIONS L.I.R. N° 111BIS/ 1BIS Abrogation d'une circulaire du directeur des contributions.	293

III. ACTEURS

A. Entreprises d'assurance et de réassurance

8 DÉCEMBRE 1994. – LOI relative: – aux comptes annuels et comptes consolidés des entreprises d'assurances et de réassurances de droit luxembourgeois – aux obligations en matière d'établissement et de publicité des documents comptables des succursales d'entreprises d'assurances de droit étranger (<i>Mémorial A n° 118, 28 décembre 1994</i>).	296
---	-----

17 JUILLET 2008. – LOI relative aux acquisitions dans le secteur financier et portant transposition, dans la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier et dans la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances, de la directive 2007/44/CE du Parlement européen et du Conseil du 5 septembre 2007 modifiant la directive 92/49/CEE du Conseil et les directives 2002/83/CE, 2004/39/CE, 2005/68/CE et 2006/48/CE en ce qui concerne les règles de procédure et les critères d'évaluation applicables à l'évaluation prudentielle des acquisitions et augmentations de participation dans des entités du secteur financier. (<i>Mémorial A n° 108, 25 juillet 2008</i>)	334
14 DÉCEMBRE 1994. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et précisant les modalités d'agrément et d'exercice des entreprises d'assurances directes (<i>Mémorial A n° 117, 24 décembre 1994</i>)	343
17 NOVEMBRE 2006. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL relatif aux conglomérats financiers pour lesquels le Commissariat aux assurances assume le rôle de coordinateur. (<i>Mémorial A n° 200, 29 novembre 2006</i>) .	357
7 DÉCEMBRE 2015. – RÈGLEMENT DU COMMISSARIAT AUX ASSURANCES N° 15/03 relatif aux entreprises d'assurance et de réassurance (<i>Mémorial A n° 229, 9 décembre 2015</i>)	359
21 AOÛT 2018. – LETTRE CIRCULAIRE 18/8 sur les modalités de communication des évaluations de sensibilité prévues à l'article 8 du règlement modifié du CAA du 7 décembre 2015 relatif aux entreprises d'assurance et de réassurance	394

B. Intermédiaires

21 SEPTEMBRE 2017. – RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2017/2358 DE LA COMMISSION complétant la directive (UE) 2016/97 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences de surveillance et de gouvernance des produits applicables aux entreprises d'assurance et aux distributeurs de produits d'assurance (<i>JO L 341, 20 décembre 2017</i>)	396
21 SEPTEMBRE 2017. – RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2017/2359 DE LA COMMISSION complétant la directive (UE) 2016/97 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences en matière d'information et les règles de conduite applicables à la distribution de produits d'investissement fondés sur l'assurance (<i>JO L 341, 20 décembre 2017</i>)	399
8 OCTOBRE 2014. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant les modalités d'agrément et d'exercice des intermédiaires d'assurances et de réassurances ainsi que des professionnels du secteur de l'assurance. (<i>Mémorial A n° 192, 14 octobre 2014</i>)	405
7 AVRIL 2015. – RÈGLEMENT DU COMMISSARIAT AUX ASSURANCES N° 15/01 relatif à l'épreuve d'aptitude pour candidats courtiers d'assurances ou de réassurances ou dirigeants de sociétés de courtage d'assurances ou de réassurances (<i>Mémorial A n° 78, 27 avril 2015</i>)	407
14 SEPTEMBRE 2015. – RÈGLEMENT DU COMMISSARIAT AUX ASSURANCES N° 15/02 relatif à l'épreuve d'aptitude pour candidats agents et sous-courtiers d'assurances (<i>Mémorial A n° 182, 22 septembre 2015</i>)	411
24 JANVIER 2006. – LETTRE CIRCULAIRE 06/2 du Commissariat aux Assurances relative aux exigences de qualification professionnelle pour courtiers d'assurances	420
7 AVRIL 2011. – LETTRE CIRCULAIRE 11/6 du Commissariat aux Assurances relative 1) aux contrôles sur place, et 2) au compte rendu des courtiers d'assurances, personnes morales et personnes physiques.	422
2 MARS 2012. – LETTRE CIRCULAIRE 12/6 du Commissariat aux Assurances relative au compte rendu des courtiers d'assurances, personnes morales et personnes physiques	423

5 JUIN 2013. – LETTRE CIRCULAIRE 13/8 du Commissariat aux Assurances relative à la gestion des «comptes distincts» par les courtiers et sociétés de courtage en application de l'article 108-2 §2 de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances	427
---	-----

C. PSA

8 OCTOBRE 2014. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant les modalités d'agrément et d'exercice des intermédiaires d'assurances et de réassurances ainsi que des professionnels du secteur de l'assurance. (<i>Mémorial A n° 192, 14 octobre 2014</i>)	429
29 AVRIL 2015. – LETTRE CIRCULAIRE 15/6 DU COMMISSARIAT AUX ASSURANCES relative au compte rendu des professionnels du secteur des assurances (PSA)	430

IV. CONTRÔLE DE L'ASSURANCE

A. Généralités

5 DÉCEMBRE 2007. – LOI – portant transposition de la directive 2005/68/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 novembre 2005 relative à la réassurance et modifiant les directives 73/239/CEE et 92/49/CEE du Conseil ainsi que les directives 98/78/CE et 2002/83/CE, et modifiant la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et – portant transposition de la directive 2006/46/CE du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2006 modifiant les directives du Conseil 78/660/CEE concernant les comptes annuels de certaines formes de sociétés, 83/349/CEE concernant les comptes consolidés, 86/635/CEE concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers et 91/674/CEE concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des entreprises d'assurance et modifiant la loi modifiée du 8 décembre 1994 relative: – aux comptes annuels et comptes consolidés des entreprises d'assurances et de réassurances de droit luxembourgeois – aux obligations en matière d'établissement et de publicité des documents comptables des succursales d'entreprises d'assurances de droit étranger (<i>Mémorial A n° 211, 6 décembre 2007</i>)	434
5 DÉCEMBRE 2007. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL modifiant le règlement grand-ducal du 14 décembre 1994 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et précisant les modalités d'agrément et d'exercice des entreprises d'assurances directes, tel qu'il a été modifié. (<i>Mémorial A n° 211, 6 décembre 2007</i>)	453
5 DÉCEMBRE 2007. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL précisant les conditions d'agrément et d'exercice des entreprises de réassurance (<i>Mémorial A n° 211, 6 décembre 2007</i>)	455
28 AVRIL 2014. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant les contributions aux frais de personnel et de fonctionnement du Commissariat aux Assurances. (<i>Mémorial A n° 68, 2 mai 2014</i>)	464
5 DÉCEMBRE 2007. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et précisant les modalités de la surveillance complémentaire des entreprises d'assurances et de réassurance faisant partie d'un groupe d'assurances ou de réassurance. (<i>Mémorial A n° 211, 6 décembre 2007</i>)	467
7 JANVIER 2014. – LETTRE CIRCULAIRE 14/1 du Commissariat aux Assurances relative aux orientations de l'EIOPA en matière de traitement des réclamations par les entreprises d'assurances directes	471

2 MARS 2015. – LETTRE CIRCULAIRE 15/01 DU COMMISSARIAT AUX ASSURANCES relative aux notifications en cas de saisine par une autorité étrangère	476
1 ^{er} MARS 2016. – LETTRE CIRCULAIRE 99/6 DU COMMISSARIAT AUX ASSURANCES relative au compte rendu annuel des entreprises de réassurance telle que modifiée par les lettres circulaires 03/3, 05/3, 08/3, 09/5, 11/4, 12/7, 13/4, 14/5 et 16/3 (<i>texte coordonné du 1^{er} mars 2016</i>)	477

B. Solvabilité II

24 MARS 2015. – LETTRE CIRCULAIRE 15/4 relative au dépôt des valeurs mobilières et liquidités utilisées comme actifs représentatifs des provisions techniques des entreprises d'assurances directes et des fonds de pension soumis à la surveillance du Commissariat aux assurances	484
28 AVRIL 2015. – LETTRE CIRCULAIRE 15/5 DU COMMISSARIAT AUX ASSURANCES relative aux premières orientations de l'EIOPA concernant le régime «Solvabilité 2»	490
15 DÉCEMBRE 2015. – LETTRE CIRCULAIRE 15/13 DU COMMISSARIAT AUX ASSURANCES relative à des orientations supplémentaires de l'EIOPA concernant le régime «Solvabilité 2»	491
19 JANVIER 2016. – LETTRE CIRCULAIRE 16/1 DU COMMISSARIAT AUX ASSURANCES fixant les conditions d'exemption pour la remise d'un reporting trimestriel sous Solvabilité 2, telle que modifiée	492
19 AVRIL 2016. – LETTRE CIRCULAIRE 16/5 DU COMMISSARIAT AUX ASSURANCES précisant les conditions d'exemption pour la remise d'informations sur les notations externes dans les états détaillés des placements et des dérivés	493

V. LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT

20 MAI 2015. – DIRECTIVE (UE) 2015/849 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme, modifiant le règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil et la directive 2006/70/CE de la Commission (<i>JOL 141, 5 juin 2015</i>)	496
12 NOVEMBRE 2004. – LOI relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme portant transposition de la directive 2001/97/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 décembre 2001 modifiant la directive 91/308/CEE du Conseil relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et modifiant: 1. le Code pénal; 2. le Code d'instruction criminelle; 3. la loi modifiée du 7 mars 1980 sur l'organisation judiciaire; 4. la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création d'une commission de surveillance du secteur financier; 5. la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier; 6. la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances; 7. la loi modifiée du 9 décembre 1976 relative à l'organisation du notariat; 8. la loi modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat; 9. la loi modifiée du 28 juin 1984 portant organisation de la profession de réviseurs d'entreprises; 10. la loi du 10 juin 1999 portant organisation de la profession d'expert-comptable; 11. la loi modifiée du 20 avril 1977 relative à l'exploitation des jeux de hasard et des paris relatifs aux épreuves sportives; 12. la loi générale des impôts («Abgabenordnung») (<i>Mémorial A n° 183, 19 novembre 2004</i>)	530
1 ^{er} FÉVRIER 2010. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL portant précision de certaines dispositions de la loi modifiée du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme (<i>Mémorial A n° 15, 4 février 2010</i>)	559

29 OCTOBRE 2010. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL portant exécution de la loi du 27 octobre 2010 relative à la mise en œuvre de résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies et d’actes adoptés par l’Union européenne comportant des interdictions et mesures restrictives en matière financière à l’encontre de certaines personnes, entités et groupes dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme (<i>Mémorial A n° 196, 3 novembre 2010</i>)	564
23 DÉCEMBRE 2013. – RÈGLEMENT du Commissariat aux Assurances N° 13/01 du 23 décembre 2013 relatif à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme. (<i>Mémorial A n° 224, 24 décembre 2013</i>)	605
30 JANVIER 2013. – LETTRE CIRCULAIRE 11/2 du Commissariat aux Assurances relative à l’évaluation des risques d’exposition au blanchiment et au financement du terrorisme et aux mesures de prévention	616
4 AVRIL 2018. – LETTRE CIRCULAIRE 18/4 du Commissariat aux Assurances relative à l’adoption des orientations communes émises par les trois autorités européennes de surveillance (EBA/ESMA/EIOPA) sur les facteurs de risque de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme	633
17 JUILLET 2018. – LETTRE CIRCULAIRE 18/7 du Commissariat aux Assurances relative aux déclarations du GAFI concernant: 1) les juridictions dont le régime de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme présente des déficiences substantielles et stratégiques; 2) les juridictions dont le régime de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme requiert l’application de mesures de vigilance renforcées proportionnelles aux risques émanant de ces juridictions; 3) les juridictions dont le régime de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme n’est pas satisfaisant.	634